

deux années précédentes,—nous annonçons ce concours depuis trois ans seulement,—je vous demande pardon on m'avise que c'est deux ans, nous commençons la troisième année,— avec une limite d'âge de 25 ans (non, M. Nelson me dit que c'est 28 ans) je me suis trompé quand j'ai dit 25, la limite d'âge est de 28 ans.

D. Oui?—R. Sauf dans le cas des anciens combattants. Je crois que votre proposition a du bon, monsieur Tomlinson; on aurait pu annoncer ces positions dans les journaux.

D. Ne conviendrait-il pas d'annoncer tous ces concours ouvertement? Vous envoyez maintenant des avis, tel que je l'entends, au chef de l'Association libérale-conservatrice, probablement aux chefs des associations libérales, puis vous les faites afficher dans quelques-uns des bureaux de poste,—très peu de personnes autres que les commis qui y sont employés vont dans les bureaux de poste,—et vous envoyez aussi une copie de l'avis au député. Donc, ne vaudrait-il pas mieux annoncer ces positions, les positions ordinaires générales, dans les journaux quotidiens où tous les étudiants pourraient les voir?—R. Par exemple, à l'heure actuelle, prenez notre annonce générale des concours de commis, classes 1 et 2, que nous tenons actuellement. Ces concours sont annoncés dans les journaux du pays. Les positions spéciales sont annoncées dans les journaux d'un bout à l'autre du Canada.

D. Si vous en annoncez une ou deux pourquoi ne pensez-vous pas qu'il convienne de les annoncer toutes? Pourquoi prendre des positions spéciales— nous avons un exemple de ces positions spéciales?—R. Elles sont généralement annoncées par tout le pays. Elles sont toutes payées, aussi...

*Le président:*

D. Payez-vous quelque chose aux journaux pour la publication de ces annonces?—R. Oh! oui, nous payons.

D. Vous payez le tarif d'annonce ordinaire?—R. Oui, et nous devons naturellement ne pas dépasser certains crédits.

M. SPENCE: Ecoutez; c'est un facteur dont il faut tenir compte.

Le TÉMOIN: Je me souviens d'un projet d'annonce concernant une certaine position mentionnée l'autre jour et j'ai constaté que l'annonce figurait dans le *Toronto Telegram* mais non dans le *Mail and Globe*. J'ai dit qu'à mon avis l'annonce eût dû figurer dans le *Mail and Globe*. Je crois que les examinateurs et les commissaires cherchent à annoncer les positions un peu partout. Par exemple, je crois que nous avons reçu 35,000 demandes pour les positions au recensement.

*Le président:*

D. L'avez-vous publiée?—R. Quand j'ai dit 35,000, je faisais erreur.

*M. Spence:*

D. Etait-ce 3,500?—R. Non. Nous avons eu 7,200 candidats, je crois, et nous avons corrigé quelque 35,000 cahiers.

Le PRÉSIDENT: Si vous publiez l'annonce dans le *Telegram* et le *Mail and Globe*, le *Toronto Star* sera jaloux.

Le TÉMOIN: L'annonce figura aussi dans le *Toronto Star*.

*M. Tomlinson:*

D. Le journal dans lequel figure l'annonce ne me préoccupe pas, c'est l'idée seulement qui m'intéresse.—R. Je voudrais expliquer, je fus interrompu; je disais que nous avions l'autre jour une position spéciale qui exigeait des aptitudes plutôt techniques. Nous l'avons annoncée dans les principaux quotidiens. Nous l'avons annoncée dans les revues commerciales techniques—le *Medical Journal* ou l'*Engineering News*, quelle que fut cette revue—et je crois que nous avons dépensé beaucoup d'argent en annonces.

[M. J. H. Stitt.]